

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

Ce que nous réalisons

- ▶ l'immatriculation au RCS.

Ce que doit contenir votre dossier

- ▶ [Questionnaire CFE](#)
- ▶ [pouvoir](#) du commerçant à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
- ▶ [déclaration de non-condamnation](#) et déclaration de filiation (nom et prénom des père et mère)
- ▶ un imprimé TNS
- si le commerçant est marié :
 - ▶ extrait d'acte de mariage
 - ▶ copie certifiée conforme par l'intéressé du contrat de mariage

Cas particuliers

- ▶ adresse de l'entreprise : copie du justificatif de la jouissance des locaux.
- ▶ pour un [ressortissant étranger](#) : produire, le cas échéant, sa carte de commerçant étranger et son titre de séjour,
- ▶ si l'[activité est réglementée](#) : produire une copie de l'autorisation requise,
- ▶ si l'activité relève du Répertoire des Métiers : effectuer également [l'inscription au Répertoire des Métiers](#),
- si le fonds de commerce est exploité par :
 - ▶ [achat / apport du fonds](#) : produire une copie de l'acte enregistré et une attestation de parution
 - ▶ [location-gérance](#) : produire une copie du contrat et une attestation de parution

Nouveau !

Décret du 01/02/2005 déclarer au R.C.S. :

- ▶ l'information au conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes liées à l'activité
- ▶ le contrat d'appui au projet d'entreprise
- ▶ [la déclaration d'insaisissabilité](#).